

20
16

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	4
A.1 ACTIVITE	4
A.1.1 <i>Présentation d’Afi Esca Iard</i>	4
A.1.2 <i>Autorité de contrôle</i>	5
A.1.3 <i>Auditeurs externes</i>	5
A.1.4 <i>Informations sur l’actionnariat</i>	5
A.1.5 <i>Appartenance à un groupe</i>	5
A.1.6 <i>Lignes d’activité importantes par zones géographiques</i>	6
A.1.7 <i>Opération importante ayant un impact</i>	6
A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION.....	6
A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS.....	6
A.3.1 <i>Produits et frais générés par les investissements</i>	6
A.3.2 <i>Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres</i>	6
A.3.3 <i>Investissement dans titrisations</i>	6
A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES.....	6
A.5 AUTRES INFORMATIONS	7
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	7
B.1 INFORMATION GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	7
B.1.1 <i>Organigramme simplifié de la société</i>	7
B.1.2 <i>Conseil d’administration</i>	7
B.1.3 <i>Comité d’audit</i>	8
B.1.4 <i>Comité de Direction opérationnel</i>	8
B.1.5 <i>Politique de rémunération</i>	8
B.1.6 <i>Transactions avec les membres du CA, de la Direction et des fonctions clé</i>	8
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D’HONORABILITE.....	9
B.2.1 <i>Fonctions clés</i>	9
B.2.2 <i>Conditions d’honorabilité</i>	9
B.2.3 <i>La Fonction Audit Interne, La fonction Actuarielle, La fonction Gestion des Risque, La Fonction Conformité</i>	9
B.2.3.2 <i>Fonctionnement</i>	10
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L’EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE.....	10
B.3.1 <i>Le Système Interne de Gestion des Risques (SIGR)</i>	10
B.3.2 <i>Les politiques écrites</i>	10
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	10
B.4.1 <i>La gouvernance du système de contrôle interne</i>	10
B.5 SOUS-TRAITANCE	11
B.6 AUTRES INFORMATIONS	11
C. PROFIL DE RISQUE	11
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	11
C.1.1 <i>Risque Non-Vie</i>	11
C.1.2 <i>Risque Santé</i>	12
C.2 RISQUE DE MARCHE	13
C.3 RISQUE DE CREDIT	14
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE	14
C.5 RISQUE OPERATIONNEL.....	14

C. 6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	15
C.7 LE RESPECT DU PRINCIPE DE LA PERSONNE PRUDENTE	15
C.8 AUTRES INFORMATIONS	15
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	15
D.1 ACTIFS	15
<i>D.1.1 Placements</i>	<i>15</i>
<i>D.1.2 Autres actifs.....</i>	<i>15</i>
<i>D.1.3 Qualité des données.....</i>	<i>16</i>
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES.....	16
<i>D.2.1 Meilleure estimation</i>	<i>16</i>
<i>D.2.2 Marge de risque.....</i>	<i>17</i>
D.3 AUTRES PASSIFS	17
D.4 AUTRES INFORMATIONS	17
D.5 BILAN SOCIAL ET BILAN SII	18
E. GESTION DU CAPITAL	19
E.1 FONDS PROPRES	19
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	20
<i>E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR).....</i>	<i>20</i>
<i>E.2.2 Minimum de capital requis (MCR).....</i>	<i>21</i>
<i>E.2.3 Ratios de couverture.....</i>	<i>21</i>
E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	22
E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE APPLIQUEE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	22
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	22
E.6 AUTRES INFORMATIONS	22

SYNTHESE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 642,1k€ en 2016, soit une croissance de 13,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a été portée par l'activité de la succursale italienne.

La société a cédé un TSDI en raison d'un défaut de couverture du SCR au 31 décembre 2015 du pour l'essentiel à actif insuffisamment dispersé et non noté.

En outre une augmentation de capital de 1 million d'euros a été souscrite par l'actionnaire visant à rétablir la solvabilité de l'entreprise. Malgré la hausse de l'actif en nominal, les revenus financiers sont en baisse par rapport à 2015 en raison du réinvestissement à rendement très faible dans des OAT.

Sur le plan de la gouvernance, un nouvel administrateur a été nommé en juin 2016 ainsi qu'un Directeur Général Délégué.

L'exercice 2016 est le premier exercice à voir l'intégralité de l'application la norme Solvabilité 2 : production des narratifs (RSR, SFCR et rapport ORSA) et des états nationaux (ENS) et européens QRT.

Le premier rapport ORSA été élaboré sur la base des comptes au 30 septembre 2016.

Le SCR est évalué, en formule standard, à 1 123,8k€, le ratio de couverture se monte à 266%. Le MCR est égal à 2 500k€ et son taux de couverture est égal à 119%.

La société n'a pas utilisé la formule transitoire dans l'évaluation de SCR.

Afi Esca désigne la société d'assurance sur la vie.

A. Activité et résultats

L'année 2016 a vu se poursuivre les activités de la société en France et en Italie au travers de sa succursale.

Le chiffre d'affaires de la succursale s'élève à 419k€ (+35% par rapport à 2015). Cette hausse est notamment due au lancement d'un produit purement Iard couvrant le décès par accident. Les risques couverts par la succursale sont l'incapacité de travail, l'invalidité, l'hospitalisation, la perte d'emploi et le décès par accident.

Le chiffre d'affaire généré par l'activité française est en recul de 11% pour s'élever à 223k€. Les primes nouvelles en chômage ne compensent pas l'érosion naturelle du portefeuille.

A.1 Activité

A.1.1 Présentation d'Afi Esca Iard

Afi Esca Iard est une compagnie d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 4.000.005 €, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 380 138 644 dont le siège social est situé 4 Square Dutilleul 59000 LILLE, représentée par Monsieur Olivier Sanson, agissant en qualité de Directeur Général.

Elle est titulaire des agréments 01, 02, 16a et 16k.

Les deux dirigeants effectifs sont Messieurs Olivier Sanson Directeur Général et Elie Tolédano Directeur Général Délégué nommé en juin 2016. Son président est Monsieur Bernard Debiene.

A.1.2 Autorité de contrôle

Afi Esca Iard est contrôlée par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09

Afi Esca Iard appartient au Groupe Afi Esca Holding, Sarl de droit luxembourgeois au capital de 59.704.150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 175.720 dont le siège social est situé 21 rue Léon Laval, L-3372, Leudelange, Luxembourg, représentée par Monsieur Christian Burrus en qualité de Gérant.

Le contrôle du groupe est par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

A.1.3 Auditeurs externes

Un commissaire aux comptes assure le contrôle des comptes.

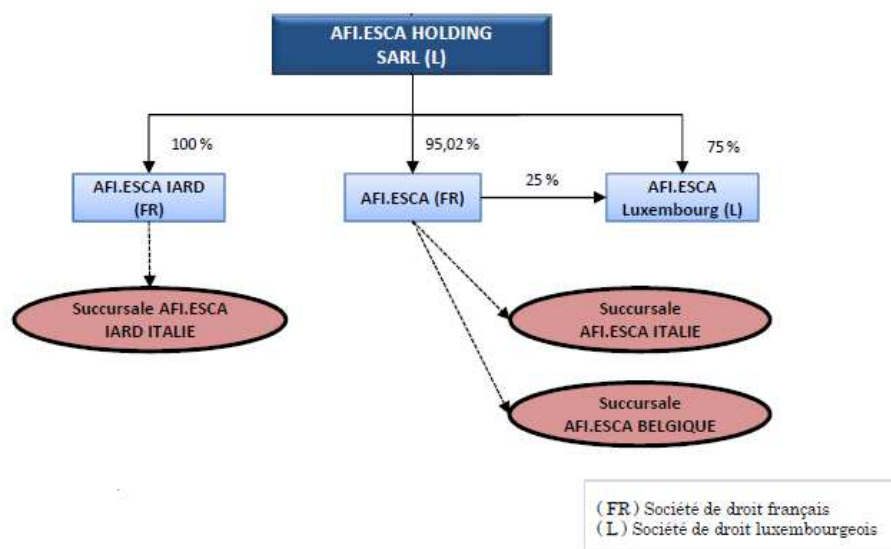
Titulaire KPMG AUDIT SA, représentée par M. Régis Tribout
Immeuble KPMG , 1 cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex
Suppléant Mme Isabelle GOALEC
Faisant élection de domicile à : Immeuble KPMG ,
1 cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex

Le renouvellement des mandats a été approuvé par l’Assemblée Générale du 28 juin 2013

A.1.4 Informations sur l’actionnariat

Afi Esca Iard est détenue à 100% par Afi Esca Holding SARL.

A.1.5 Appartenance à un groupe



A.1.6 Lignes d'activité importantes par zones géographiques

(k€)	France	Italie	Total
Chômage	222,9	204,3	427,2
ITT et assimilés	0,00	214,8	214,8
Total	222,9	419,1	642,0
En %	35%	65%	100%

A.1.7 Opération importante ayant un impact

Augmentation de capital de 1M€, cession de 1,4M€ de TSDI et réinvestissement dans des OAT pour 2,4M€.

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-après présente les résultats de souscription ventilés par risque et zone géographique

(k€)	France	Italie	Total Afi Esca Iard
Chiffres d'affaires	222	419	642
Sinistres	-21	-24	-46
Frais et Commission	-203	-394	-597
Produits financiers	56		56
Résultat de réassurance	-61	1	-59
Résultat technique	26	-216	-191
Provision de sinistre fin	74	31	106
Provision Pour Prime Non Acquises fin	10	253,	263

A.3 Résultat des investissements

Les produits financiers sont issus des placements obligataires et se sont élevés à 58,3k€ en 2016 contre 87,3 k€ en 2015. La cession du TSDI et son réinvestissement en OAT et ce malgré une hausse du montant d'actifs n'ont pas compensés par la baisse de rendement.

A.3.1 Produits et frais générés par les investissements

Les frais financiers se sont élevés à 10k€.

A.3.2 Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Néant.

A.3.3 Investissement dans titrisations

Néant.

A.4 Résultats des autres activités

Néant

A.5 Autres informations

Néant

B. Système de gouvernance

B.1 Information générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Organigramme simplifié de la société

Afi Esca Iard n'a pas d'organigramme propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'Afi Esca. Elle n'a pas non plus de salariés. Son Conseil d'Administration et son Comité d'audit sont distincts de celui d'Afi Esca, mais ses autres organes de gouvernance sont communs.

B.1.2 Conseil d'administration

B.1.2.1 Composition

A la date de clôture de l'exercice 2016, la composition du Conseil d'Administration d'Afi Esca Iard est la suivante :

Nom	Fonction
M. Bernard DEBIENNE	Président
M Christian BURRUS	Administrateur
M. Daniel BLANCHARD	Administrateur
M. Jean-Claude JEGOU	Administrateur
M. Jean-Yves HERMENIER	Administrateur

Mr Jean-Yves Hermenier, nouvel administrateur a été nommé en juin 2016.

Le Directeur Général (Olivier Sanson), le Directeur Général Délégué (Elie Tolédano), le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (Laurent Coppens) ainsi que le Directeur Gestion d'Actifs (Francis Péhau Parciboula) participent également aux réunions.

Les administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

B.1.2.2 Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises : le 13 avril, le 22 juin, le 13 octobre et le 13 décembre.

A partir de l'ordre du jour fixé par le Président, des travaux préparatoires sont réalisés par la Direction Générale en relation avec la Direction Gestion d'Actifs et les autres Directions Opérationnelles et fonctionnelles. Les travaux donnent lieu à la constitution d'un dossier exhaustif consigné dans son intégralité et accompagné des commentaires recueillis, dans le registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Les projets de procès-verbaux sont adressés à tous les membres pour approbation lors de la réunion suivante.

B.1.3 Comité d'audit

B.1.3.1 Composition

Le Comité d'Audit est composé d'au moins trois membres non exécutifs, disposant de compétences financières et comptables particulières et désignés par le Conseil d'Administration. Ces membres sont M. Daniel Blanchard (Président), M. Christian Burrus, et M. Jean-Yves Hermenier.

Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Responsable de la Fonction Gestion des risques ainsi que le Directeur Gestion d'Actifs et l'Auditeur Interne sont des invités permanents.

D'autres personnes peuvent être amenées à participer aux réunions sur demande du Comité d'Audit (*le Responsable de l'Actuariat ALM, le Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information, le Contrôleur Interne, le Responsable de la Fonction Actuarielle, etc.*). Les Commissaires aux Comptes sont par ailleurs invités.

B.1.3.2 Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière. Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- Un suivi des risques et du Contrôle Interne ;
- Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- La revue des travaux de l'Audit Interne.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

B.1.4 Comité de Direction opérationnel

B.1.4.1 Composition

Le Comité de Direction d'Afi Esca Iard est intégré à celui d'Afi Esca.

B.1.4.2 Fonctionnement

Le Comité de Direction est intégré à celui d'Afi Esca.

B.1.5 Politique de rémunération

Néant, Afi Iard n'emploie aucun salarié.

B.1.5.1 Régimes de retraite complémentaire des membres du CA, de la Direction et des fonction clé

Aucun régime spécifique pour les membres du CA non salarié.

B.1.6 Transactions avec les membres du CA, de la Direction et des fonctions clé

Néant.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Fonctions clés

Afi Esca Iard a défini et communiqué à l'Autorité de Contrôle les titulaires des quatre fonctions clés. Ces collaborateurs exercent aussi leur fonction dans Afi Esca.

Fonction clé	Titulaire
Fonction Audit Interne	Charlotte PACQUEMENT
Fonction Gestion des risques	Laurent COPPENS
Fonction Actuarielle	Juliano MEROLLE
Fonction Conformité	Mélanie D'HEM

Les responsables de fonctions-clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction-clé requiert des connaissances spécifiques:

- Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- Pour la fonction de contrôle interne et de conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;
- Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes IFACI.

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires à leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

B.2.2 Conditions d'honorabilité

Afin de garantir l'intégrité des fonctions clés, les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Le responsable d'une fonction clé ne satisfait pas ou plus à la condition d'honorabilité professionnelle et personnelle s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations mentionnées à l'article L322-2 du Code des assurances.

Le responsable d'une fonction clé est tenu d'informer la direction générale de toute situation pouvant conduire à un cas d'exclusion. A défaut, la direction générale peut engager des mesures disciplinaires à son encontre.

B.2.3 La Fonction Audit Interne, La fonction Actuarielle, La fonction Gestion des Risque, La Fonction Conformité

B.2.3.1 Organisation

En raison de l'organisation et de la taille de la société, leur organisation est calée sur celle d'Afi Esca.

B.2.3.2 Fonctionnement

En raison de l'organisation et de la taille de la société, leur organisation est calée sur celle d'Afi Esca. Pour autant des missions spécifiques à Afi Esca Iard sont exercées afin de tenir compte de l'activité propre de la société.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est intégralement assuré par celui d'Afi Esca. Le rapport SFCR d'Afi Esca le décrit plus largement. La taille de la société Iard justifie cette situation.

B.3.1 Le Système Interne de Gestion des Risques (SIGR)

La description du dispositif est faite dans le SFCR d'Afi Esca.

B.3.2 Les politiques écrites

2016 a vu la rédaction, validation et publication des dernières Politiques Ecrites devant être rédigées dans le cadre de Solvabilité 2. Ces politiques sont un élément de maîtrise des risques pour Afi Esca. Elles s'appliquent à Afi Esca Iard. Elles sont au nombre de 21, toutes validées par le Conseil d'Administration d'Afi Esca.

B.3.3 Dispositif Solvabilité 2

Le Conseil d'Administration examine et approuve chaque année la solvabilité de l'entreprise, établie au 31 décembre sous les normes prudentielles Solvabilité 2. Du fait de son volume d'activité et des instructions de l'ACPR, Afi Esca Iard n'est pas tenue de calculer sa solvabilité trimestriellement. Toutefois, bien que cela soit facultatif, il est procédé à un arrêté complet en date du 30 septembre. Les résultats sont étudiés par le Comité d'Audit. En cas d'évènement pouvant affecter de manière significative sa solvabilité, son activité ou tout autre élément, Afi Esca Iard procèdera à une mise à jour de ses calculs.

B.3.4 Description du processus ORSA

L'ORSA ayant notamment pour fonction de valider les orientations stratégiques et commerciales de l'année à venir, il a été décidé par Afi Esca Iard de réaliser le processus ORSA d'un exercice à partir des comptes du 30 septembre de l'année précédente. Le rapport annuel qui découle de ces travaux est ainsi présenté et approuvé par le Conseil d'Administration au mois de décembre précédent, et valide la stratégie retenue pour l'année qui suit. Ce processus est plus largement décrit dans le SFCR de la société Afi Esca.

B.3.5 Comité des risques

Le comité des risques d'Afi Esca traite aussi des problématiques d'Afi Esca Iard. Le rapport SFCR d'Afi Esca décrit plus largement son fonctionnement et ses missions.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 La gouvernance du système de contrôle interne

La gouvernance du système de contrôle interne et son organisation sont totalement intégrées à celles d'Afi Esca en raison de la taille de la société. Le rapport SFCR d'Afi Esca

la décrit plus en détail. Pour autant et en fonction de sujets, des missions de contrôles internes peuvent porter sur des problématiques spécifiques à Afi Esca Iard.

B.4.2. La maîtrise du programme et des systèmes d'information

La société n'a pas son propre système d'information. Il est intégré et partagé avec celui d'Afi Esca. Le rapport SFCR d'Afi Esca décrit plus en détail ce sujet.

B.4.3 Le contrôle de l'information financière et comptable

La société n'a pas son propre système d'information. Il est intégré et partagé avec celui d'Afi Esca. Le rapport SFCR d'Afi Esca décrit plus en détail ce sujet

B.5 Sous-traitance

Aucune activité significative ne fait l'objet d'une sous-traitance. En outre Afi Esca Iard bénéficie des activités sous-traitées par Afi Esca en fonction des sujets. Le rapport SFCR d'Afi Esca décrit plus en détail ce processus.

B.6 Autres informations

Néant

C. Profil de risque

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité un fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5%, affectant tous les postes de risque de l'entreprise, survenait.

Afi Esca Iard est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR est de 1 125 k€ au 31/12/2016.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription porte sur la vie future des contrats, et repose donc sur la sinistralité potentielle des assurés.

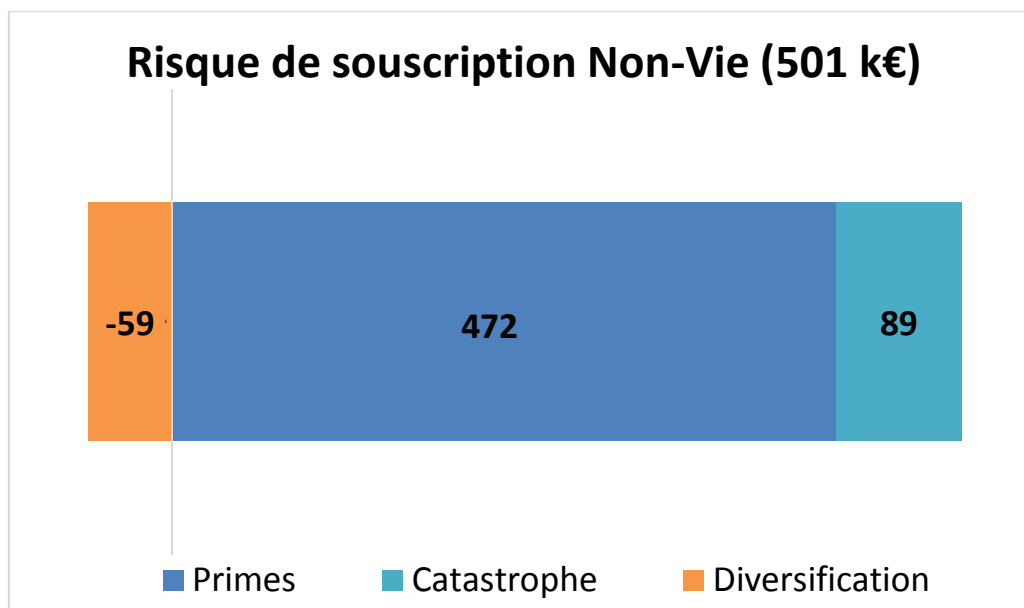
Du fait de l'activité d'Afi Esca Iard, deux familles de risques sont concernées : la Non-Vie et la Santé (garanties incapacité-invalidité et décès accidentel des contrats emprunteur).

C.1.1 Risque Non-Vie

Le **risque Non Vie** correspond à une agrégation des chocs suivants :

- **Risque de primes** : il correspond à une part du chiffre d'affaires réalisé dans chacun des pays où l'activité Non-Vie est exercée. S'y ajoute une proportion des provisions techniques.
- **Risque de catastrophe** : il s'agit de l'agrégation d'un ensemble de différentes catastrophes qui pourraient impacter l'activité de l'entreprise. Ces catastrophes peuvent être naturelles, générées par l'homme, ou autres. Les spécifications techniques définissent des montants de chocs pour chacune de ces catastrophes, montants qui sont appliqués aux capitaux sous risque.

Il résulte de la formule standard un choc Non-Vie de 501 k€ pour Afi Esca Iard au 31/12/2016. Il se décompose ainsi :



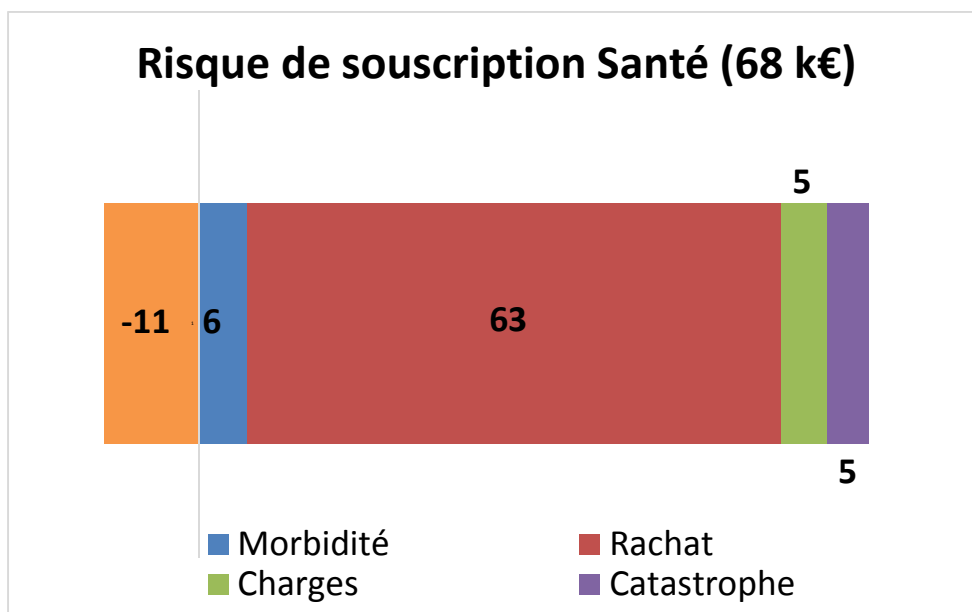
La diversification correspond à une atténuation des chocs afin de tenir compte du fait qu'il est peu probable qu'ils se produisent tous simultanément. Elle est calculée à partir de matrices de corrélation fournies par les spécifications techniques de Solvabilité 2.

C.1.2 Risque Santé

Le **risque Santé** est également concerné par les chocs de rachat et de charges. S'y ajoutent les deux scénarios de stress suivants :

- Risque de morbidité : augmentation de 35% du taux de sinistralité incapacité/invalidité lors de l'année à venir. Pour les années suivantes, la hausse de sinistralité est de 25%. Par ailleurs, la durée des incapacités totales de travail est majorée de 20%.
- Risque de rachat : il est supposé que 40% des contrats sont résiliés lors de l'année à venir.
- Risque de charges : les charges de gestion d'Afi Esca Iard augmentent de 10%, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévu initialement.
- Risque de catastrophe : il résulte de la combinaison de 3 scénarios affectant :
 - Le taux de sinistralité global : hospitalisation immédiate de 0,0075% des assurés.
 - Le taux de sinistralité des assurés regroupés par pays : le choc appliqué est différent suivant les pays et le type de sinistre.
 - Le taux de sinistralité de la plus grosse concentration géographique d'assurés dans chaque pays : le choc appliqué est différent suivant les pays et le type de sinistre.

Le choc Santé s'élève à 68 k€ pour Afi Esca Iard au 31/12/2016, avec la formule standard. Sa ventilation est la suivante :



La diversification correspond à une atténuation des chocs afin de tenir compte du fait qu'il est peu probable qu'ils se produisent tous simultanément. Elle est calculée à partir de matrices de corrélation fournies par les spécifications techniques de Solvabilité 2.

C.2 Risque de marché

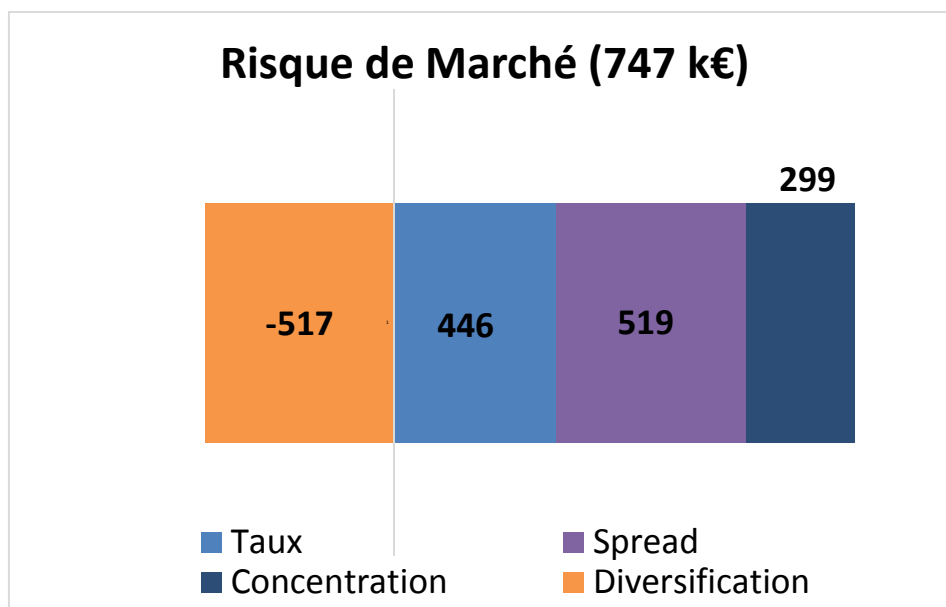
Il consiste en une agrégation de chocs affectant les marchés financiers, produisant en conséquence une dégradation de la valeur des placements d'Afi Esca.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse.

Du fait de sa structure de placements, Afi Esca Iard est concernée par les chocs suivants en 2016 :

- Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20% pour les maturités long-terme à -75% pour les maturités court-terme ;
- Risque de spread : il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation ;
- Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5% du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Au global, en utilisant la formule standard, le risque de marché s'élève à 747 k€ au 31/12/2016. Il se décompose ainsi :



La diversification correspond à une atténuation des chocs afin de tenir compte du fait qu'il est peu probable qu'ils se produisent tous simultanément. Elle est calculée à partir de matrices de corrélation fournies par les spécifications techniques de Solvabilité 2.

C.3 Risque de crédit

Le bilan d'Afi Esca Iard fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Le risque de crédit s'élève à 178 k€ pour Afi Esca Iard au 31/12/2016.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se penche sur la probabilité d'un défaut de paiement, que ce soit dû à un manque de trésorerie ou à une impossibilité de céder des placements, faute d'acheteur sur le marché. Il n'est pas valorisé dans les spécifications techniques de Solvabilité 2.

Les placements d'Afi Esca Iard pourraient tous être revendus sous 48h, ils présentent donc une excellente liquidité. De plus, ils couvrent en montant plus de 8 fois les provisions techniques. Le risque d'insuffisance de trésorerie est ainsi fortement limité.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel mesure le montant de pertes potentielles en cas de dysfonctionnements affectant Afi Esca au niveau de ses services internes, comme par exemple une coupure de courant qui empêcherait pendant un temps les salariés de la société de pouvoir répondre à leurs missions.

Il est calculé comme le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes perçues au cours de l'exercice achevé. On ajoute à cela une proportion des charges de gestion constatées lors de l'année écoulée. Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Le risque opérationnel s'élève à 20 k€ pour Afi Esca Iard au 31/12/2016.

C. 6 Autres risques importants

L'ensemble des moyens mis en place par AFI ESCA dans le cadre de son dispositif de contrôle interne permet à AFI ESCA Iard de s'assurer que les activités sont menées conformément à la politique de l'entreprise et aux dispositions réglementaires et législatives. Ces moyens reposent principalement sur l'organisation générale du Contrôle Interne, le dispositif de conformité, le cadre de gestion actif-passif, la politique de réassurance, le dispositif de gestion des placements, les dispositifs de suivi déployés, la maîtrise de l'information comptable et financière, la maîtrise des programmes et du système d'information.

C.7 Le respect du principe de la personne prudente

L'article 132 de la directive 2009/138/CE définit le principe de la personne prudente comme suit: *"Les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité."*

La gestion est menée dans le strict respect du mandat de gestion qui est présentée chaque année au conseil d'administration.

La composition des actifs d'Afi Esca Iard à fin 2016 correspond à ce principe de prudence, puisque les investissements sont constitués essentiellement de trésorerie et d'obligations assimilables du trésor (OAT), à savoir des titres très peu risqués, et d'ailleurs considérés sans risque dans la directive Solvabilité 2.

C.8 Autres informations

Néant.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

Le total des actifs d'Afi Esca Iard au 31/12/2016 est de 4 615 k€.

D.1.1 Placements

Dans le référentiel Solvabilité 2, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils valent 3 866 k€ au 31/12/2016.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20%. Les investissements sont valorisés à 3 944 k€ dans les comptes sociaux. L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la plus ou moins -value latente sur les titres financiers. Au 31/12/2016, il ressort une moins-value de -78 k€. Celle-ci est consécutive aux niveaux de taux particulièrement bas.

D.1.2 Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, qui est traitée dans le paragraphe **D.4 Autres informations**, la comptabilisation Solvabilité 2 repose sur la notion

de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes.

D.1.3 Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès du service Comptabilité et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

Les OPCVM sont traités par transparisation, conformément aux recommandations techniques.

Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux)
- Actions
- Participations
- Immobilier
- Monétaire

A fin 2016, aucune action ou participation ne figure dans le portefeuille titres, et la part de l'immobilier est négligeable (moins de 0,1%). Les placements sont composés d'obligations et de monétaire.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont Afi Esca Iard dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figurent notamment la prise en compte, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont faits sur 30 ans. La vie des contrats d'Afi Esca Iard n'étant pas dépendante des fluctuations des places financières, la projection est réalisée sous une trajectoire de marchés unique, ainsi que le permettent les spécifications techniques de Solvabilité 2.

D.2.1.1 La qualité des données

Les calculs sont effectués contrat par contrat. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services Contrôle de Gestion et Comptabilité d'Afi Esca Iard.

D.2.1.2 Les Business Units

Afi Esca Iard proposant des services sur différents secteurs de l'assurance non-vie, les mécaniques de vie du contrat peuvent être singulièrement différentes d'un produit à l'autre.

Il est en conséquence procédé à une décomposition du portefeuille assurés en différentes Business Units, qui sont :

- Le chômage en France ;
- Le chômage en Italie ;
- Les garanties Incapacité Temporaire de Travail et autres (hospitalisation et décès accidentel).

Chacune de ces quatre classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation.

D.2.1.3 Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les primes périodiques sont intégrées au calcul, car leur non-paiement implique la rupture du contrat. Un taux de résiliation à la demande de l'assuré est toutefois pris en compte. Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle 99,9% du portefeuille est éteint.

D.2.1.4 Les résultats

Les projections présentées ci-dessus aboutissent à un Best Estimate de 249 k€. Sa ventilation par activité est la suivante :

En k€	Meilleure Estimation	Provision comptable
France	-102	198
Italie	351	285
TOTAL	249	484

D.2.2 Marge de risque

Aux provisions techniques s'ajoute dans les comptes Solvabilité 2 une marge de risque, afin de prendre en compte la possibilité que la vie future des contrats ne se passe pas comme imaginé lors des calculs de meilleure estimation. Par exemple, la sinistralité pourrait s'avérer à l'avenir différente de celle imaginée à partir des données historiques.

Cette marge de risque correspond donc à une marge de prudence. Elle est calculée à partir du profil de risque de la société, présenté dans la partie C du présent rapport.

Elle s'élève à 197 k€ pour Afi Esca Iard au 31/12/2016.

D.3 Autres passifs

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les comptes Solvabilité 2 font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devra payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les autres passifs sont de 1 214 k€ à fin 2016.

D.4 Autres informations

Comme évoqué dans le paragraphe **D.1 Actifs**, la réassurance fait également l'objet d'une différence de valorisation entre les normes sociales et les normes Solvabilité 2. Dans ces

dernières, la réassurance est évaluée suivant la méthode de meilleure estimation, présentée au paragraphe **D.2.1 Meilleure estimation**. Lors de la projection du portefeuille de contrats, il est ainsi procédé à un calcul des flux techniques avec le réassureur qui découleraient des scénarios imaginés.

La réassurance est valorisée comme une charge de 428 k€ au 31/12/2016, contre un actif de 185 k€ en normes sociales.

D.5 Bilan social et bilan SII

Les normes de comptabilisation énoncées dans les paragraphes précédents aboutissent à l'obtention des bilans suivants :

BILAN SOLVABILITE 2		BILAN SOCIAL	
ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Placements 3603 k€	Provisions techniques 249 k€	Placements 3944 k€	Provisions techniques 484 k€
	Marge de risque 197 k€		Autres passifs 1 214 k€
	Autres passifs 1 214 k€		
Réassurance : -428 k€	Fonds propres 2 955 k€	Réassurance : 185 k€	Fonds propres 3 609 k€
Autres actifs 1 440 k€		Autres actifs 1 177 k€	
TOTAL : 4 615 k€	TOTAL : 4 615 k€	TOTAL : 5 306 k€	TOTAL : 5 306 k€

Modifications principales dans le Bilan Solvabilité 2:

- Placements en valeur de marché
- Réassurance en vision Meilleure Estimation
- Provisions techniques en vision Meilleure Estimation
- Implémentation d'une marge de risque / de prudence

E. Gestion du capital

Le SCR est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE.

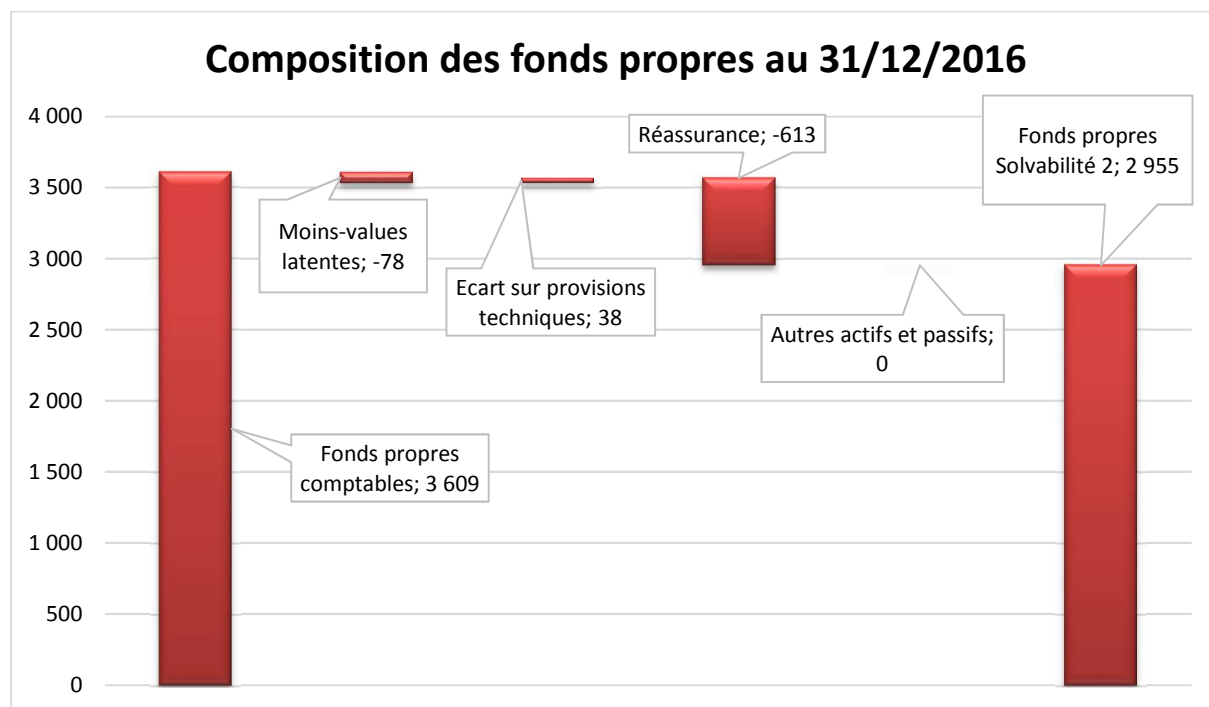
Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte aucune mesure transitoire autorisée. Notamment, le risque sur les actions est calculé sur la base d'un choc de 46,5% et non 25,5% comme le permettait la mesure transitoire. Cette considération étant rappelée, l'actif actuel de la société ne comporte aucune action, cela n'impacte donc pas la structure de risques d'Afi Esca Iard à fin 2016.

Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (volatility adjustment) n'est pas, non plus, prise en compte.

E.1 Fonds propres

Les fonds propres sont obtenus par différences des actifs et passifs de la société.

Ils s'élèvent à 2 955 k€ dans le référentiel Solvabilité 2, contre 3 609 k€ en normes sociales. Les différences de valorisation, développées dans la partie D du présent rapport, s'établissent ainsi :



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- Le capital social, pour un montant de 4 000 k€ ;
- Le résultat de l'exercice 2016 : -191 k€ ;
- Les réserves et le report à nouveau : -200 k€.

Les fonds propres Solvabilité 2 reprennent ces éléments. S'y ajoute la réserve de réconciliation, qui correspond à l'écart entre les fonds propres Solvabilité 2 de niveau 1 et les fonds propres comptables. Elle vaut -654 k€ à fin 2016.

Les éléments de fonds propres de base sont classés sous Solvabilité 2 selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;

- Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ; 51

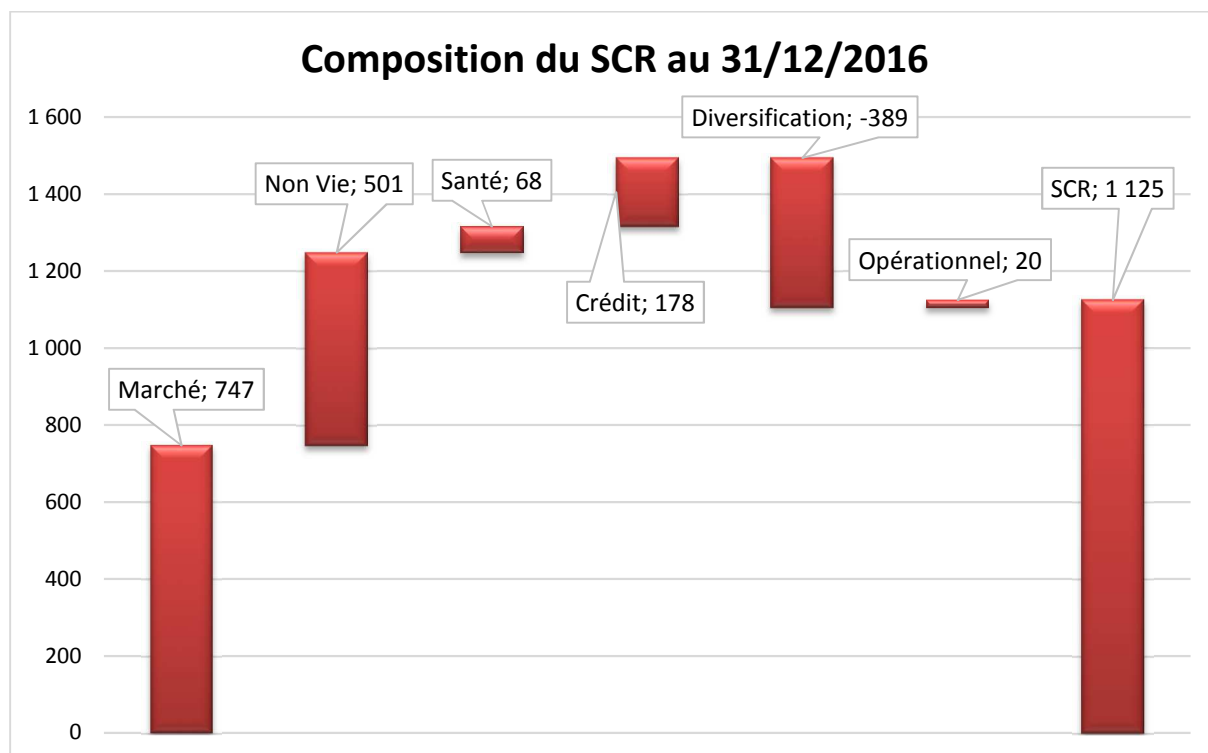
- Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 d'Afi Esca Iard relèvent tous du niveau 1 à fin 2016.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR, représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5%, est évalué à 1 125 k€ au 31/12/2016. Il est constitué de la manière suivante :



Les risques financiers sont les plus élevés pour Afi Esca Iard. Cela correspond au fait que les placements prennent à ce jour une place plus importante que les provisions techniques dans les comptes de la société.

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 5%. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est calculé comme la somme de pourcentages des provisions techniques et des capitaux sous risque de la société. Conformément à l'article 129 de la Directive 2014/51/UE, il ne peut être inférieur à 2 500 k€, qui constitue de fait le capital minimum pour une société d'assurance Non-Vie.

Il vaut 2 500 k€ pour Afi Esca Iard au 31/12/2016, soit le plancher instauré dans la directive Solvabilité 2.

E.2.3 Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 263% et 118% à fin 2016.

En k€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	2 955	2 955
Montant à couvrir	1 125	2 500
Ratio de couverture	263%	118%

Afi Esca Iard présente un ratio plus de deux fois et demi suffisant pour faire face à une crise censée ne se produire qu'une fois tous les deux cents ans.

Le MCR, censé représenter une crise de portée moins importante que le SCR, est ici plus élevé ce dernier. Il correspond dans le cas présent au capital minimum exigé à une société d'assurance Non-Vie pour pouvoir exercer, et non plus à une probabilité de ruine.

Les fonds propres dépassent ce minimum de 455 k€ à fin 2016, soit un ratio de près de 120%.

Par rapport à l'année précédente, Afi Esca Iard a vu ses fonds propres augmenter et son risque SCR diminuer :

En k€	2016	2015
Fonds Propres Solvabilité 2	2 955	1 919
SCR	1 125	2 216
Ratio de couverture du SCR	263%	87%
MCR	2 500	2 500
Ratio de couverture du MCR	118%	77%

Les mesures mises en place en 2016 ont permis à Afi Esca Iard d'améliorer significativement sa solvabilité. Ces mesures ont agi à deux niveaux :

- Les fonds propres, via une augmentation de capital ;
- La structure de risques, en diluant la concentration des placements et en investissant dans des titres plus sécurisés. Cela s'est concrétisé par la cession d'une partie du TSDI et l'achat d'OAT.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Néant

E.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé

Néant

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Néant

E.6 Autres informations

Néant